

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 42 (1992)

**Heft:** 3/4

  

**Artikel:** La diplomatie suisse face aux premiers mois du front populaire : perception et relations bilatérales (avril-décembre 1936)

**Autor:** Mévillot, Eric

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-81085>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA DIPLOMATIE SUISSE FACE AUX PREMIERS MOIS DU FRONT POPULAIRE

Perception et relations bilatérales  
(avril-décembre 1936)<sup>1</sup>

Par ERIC MÉVILLOT

Le 18 septembre 1934, la délégation suisse se prononce contre l'entrée de l'URSS à la Société des Nations (S.D.N.); Berne n'entretient d'ailleurs pas de relations diplomatiques avec Moscou. Le 3 novembre 1936, le Conseil fédéral prend un nouvel arrêté instituant des mesures contre les menées communistes en Suisse. Ces deux exemples, parmi d'autres possibles, montrent l'hostilité des autorités helvétiques, comme d'ailleurs d'une large partie de la population, envers l'idéologie communiste. La crainte du bolchevisme hante les esprits de la Suisse bourgeoise des années trente dont les dirigeants, pétris de conservatisme libéral, montent une garde vigilante et méfiante face à tout ce qui, de près ou de loin, émane de la gauche. Or voilà que les élections législatives françaises d'avril-mai 1936 envoient à l'Assemblée nationale une majorité de députés issus de la coalition dite de Front populaire regroupant les socialistes, les radicaux et les communistes. Léon Blum entre à Matignon: la gauche va gouverner la France. Confrontée au nazisme à sa frontière nord et au fascisme à sa frontière sud, la Suisse démocratique verra-t-elle sa voisine de l'ouest ravagée par la révolution?

Considérant cette conjonction particulière, arrivée de la gauche au pouvoir en France et anticommunisme helvétique, la présente étude veut examiner la réaction de la diplomatie suisse face aux premiers mois du Front populaire victorieux. Basée essentiellement sur une recherche archivistique, elle s'articule autour de deux axes. Le premier, ancré dans le domaine de la perception, analyse le jugement porté par les diplomates suisses en poste dans l'Hexagone sur la situation intérieure française et sur la politique conduite par le gouvernement Blum jusqu'en décembre 1936. Autrement dit, comment la représentation diplomatique helvétique vit-elle

<sup>1</sup> Cet article est extrait d'un mémoire de licence élaboré à l'Université de Fribourg sous la direction du professeur Roland Ruffieux et intitulé: *Diplomatie et perception. Les relations franco-suissees au temps du Front populaire, 1936-1938*, 1990, 185 p. (dactyl.)

l'avènement du Front populaire et quelle image en répercute-t-elle à Berne? Le deuxième axe envisage les répercussions de cette nouvelle conjoncture sur les relations bilatérales franco-suisse, relations dont il faudra d'abord identifier le contenu.

### I. Vers la «République française des Soviets»?

L'analyse du jugement porté, en fonction de trois moments successifs de la période envisagée, permet de suivre l'évolution de la perception helvétique des événements français. Cette mise en perspective dynamique révèle le choc devant le résultat des élections, la crainte instinctive devant les grèves, le rejet de la politique conduite. Les schémas mentaux de la Suisse bourgeoise des années trente fonctionnent ici en plein. Traduit symboliquement en terme médical de taux d'adrénaline, la courbe de la réaction suisse manifeste une poussée hormonale en mai-juin, une stabilisation en été et, la crise espagnole aidant, un point culminant en automne, avec la préparation d'un plan de protection et d'évacuation de la colonie.

#### a) L'avènement du Front populaire

##### *Les élections: «une véritable catastrophe»*

La victoire électorale de la coalition de Front populaire aux législatives du printemps 1936 redonne espoir à la classe ouvrière. Confrontés à la persistance de la crise économique, à la menace, réelle ou perçue, de l'extrême droite, à la déconsidération du parlementarisme et à la montée des fascismes en Europe, les Français ont accordé leurs suffrages à cette étrange alliance née des soubresauts de février 1934. De la gauche, ils attendent un remède à leurs peurs: peur du chômage, peur de la guerre<sup>2</sup>.

Mouvement de défense républicaine dont le point d'ancrage est d'abord l'antifascisme, le rassemblement des forces de gauche s'est fait en deux ans. Les étapes en sont connues<sup>3</sup>: Pacte d'unité d'action du 27 juillet 1934 entre le Parti communiste et la SFIO rendu possible par le revirement idéologique du Komintern, élargissement de l'alliance au Parti radical avec le Comité de Rassemblement populaire devenu permanent après le 14 juillet

2 Pour un tableau économique, social et politique de la période, voir par exemple DOMINIQUE BORNE et HENRI DUBIEF, *La crise des années 30. 1929-1938*, Paris, 1989, pp. 11-113; GEORGES DUPEUX, *Le Front populaire et les élections de 1936*, Paris, 1959, pp. 24-64; CLAUDE FOHLEN, *La France de l'entre-deux-guerres*, Paris, 1966, pp. 89-120.

3 GEORGES LEFRANC, *Histoire du Front populaire*, Paris, 1974, pp. 10-110; JACQUES DELPERRIÉ DE BAYAC, *Histoire du Front populaire*, Paris, 1972, pp. 84-198.

1935, pénible élaboration, enfin, d'un Programme de Rassemblement populaire dévoilé le 12 janvier 1936. Mûri après d'âpres débats autour des réformes de structure, des nationalisations et de la dévaluation, ce programme se présente comme un compromis, une position minimale acceptable aussi bien par les représentants de la classe ouvrière que par ceux des classes moyennes. Cependant, chaque parti garde sa liberté d'action et d'ailleurs chacun se présentera avec son propre programme devant les électeurs. Mais si la coalition l'emporte et forme un gouvernement de Front populaire, le Programme de Rassemblement servira de base à l'action gouvernementale. Que contient-il? Des revendications politiques (dissolution des ligues, défense des libertés) et économiques (nationalisation des industries de guerre, réforme de la Banque de France, rejet de la déflation et de la dévaluation, intervention de l'Etat pour assurer le plein-emploi et relever le pouvoir d'achat).

Durant la campagne électorale<sup>4</sup>, ouverte le 7 avril, la droite ne peut guère attaquer les revendications sociales de la gauche qui paraissent tout à fait justifiées. Aussi joue-t-elle sur le registre de la peur en agitant le spectre de la révolution, du communisme et du désordre, tout comme les partis du Front populaire exploitent la peur du fascisme. Cependant, dès le premier tour, et malgré un ballottage record (424 pour 174 élus), se dessinent les tendances que le deuxième tour confirmera, amplifiées par la discipline républicaine, pleinement respectée à gauche, conférant à ce second scrutin un aspect de lutte bloc contre bloc. On note une forte poussée communiste (72 sièges contre 10 en 1932), une progression SFIO (147 contre 97) et une baisse sensible des radicaux (106 contre 159). Les droites les plus conservatrices progressent et les modérées se tassent. En définitive, le Front populaire détient la majorité parlementaire avec 386 sièges contre 222 à la droite. Mais à eux seuls, la SFIO et le Parti communiste n'ont obtenu ni la majorité des suffrages ni celle des sièges. L'appoint du partenaire radical est nécessaire pour assurer et maintenir la position dominante du Front populaire à la Chambre basse. Au sein de la coalition, la SFIO est le parti le plus important. Ainsi, le vote du 3 mai débouche sur la perspective d'un gouvernement de Front populaire à direction socialiste avec Léon Blum comme président du Conseil.

La victoire électorale de la gauche provoque l'enthousiasme et l'euphorie des uns et donne des sueurs froides aux autres. Le monde ouvrier conçoit l'espoir d'un gouvernement enfin attentif à ses problèmes, défenseur de ses intérêts et non systématiquement allié du patronat. Pour les possédants et une partie de la classe moyenne, au contraire, l'avènement d'un exécutif de partis prônant la révolution prolétarienne annonce à n'en pas douter le «Grand Soir» pour bientôt. Si le recul historique permet de nuan-

4 G. DUPEUX, *op. cit.*, pp. 101-122.

cer l'ampleur de la victoire<sup>5</sup> d'une part, et le caractère plus ou moins révolutionnaire de la période qui s'ouvre d'autre part<sup>6</sup>, pour les contemporains il ne fait aucun doute qu'un monde est en train de basculer. Et la dichotomie des réactions évoquées plus haut, enracinées dans le vécu et le perçu, est à la mesure du climat de ces années trente: trouble et exacerbé.

Quel regard la légation de Suisse en France porte-t-elle sur ces événements et comment les répercute-t-elle aux autorités qu'elle représente? La lecture des rapports politiques envoyés à Berne par le chef de poste, Dunant, permet de s'en faire une idée. Entre le 21 avril et le 4 mai, quatre rapports concernent directement la période électorale. Le moins que l'on puisse dire est que le diplomate helvétique n'a pas pressenti ce qui allait se passer. En effet, la veille du premier tour, après avoir décrit une campagne électorale «dénudée d'intérêt», il écrit:

«D'une manière générale, et vu l'indifférence des masses, je crois que, sauf la petite poussée des communistes, il n'y aura pas, dans la chambre nouvelle de bien grands changements.»<sup>7</sup>

Voeu pieux ou réelle impossibilité de prévoir le glissement électoral? Un peu des deux probablement, mais il semble qu'une certaine prévention idéologique l'empêchant d'envisager tout autre scénario plus «dérangeant» ne soit pas à exclure. Sa réaction au lendemain du second tour montre clairement où vont ses sympathies. Peut-être convient-il également d'incriminer ses sources d'information: choisies d'un seul côté, elles ne regardent que dans une seule direction.

Dans ses commentaires sur le premier tour, Dunant concentre son attention sur les radicaux-socialistes dont il souligne le «rôle primordial» dans les combinaisons électorales qui s'annoncent en prévision du 3 mai, et se demande si le parti d'Edouard Herriot veut rester une formation de gouvernement ou se laisser «grignoter par des partis plus à gauche»<sup>8</sup>. Au lendemain du scrutin fatidique, le diplomate suisse atterré exprime sa stupéfaction devant la «débacle» des radicaux et la «véritable catastrophe» qui s'est abattue sur la France et qui va bien au-delà d'une simple défaite électorale. «J'en suis peiné pour ce pays» écrit-il et constate que «les socialistes vont se trouver dans la nécessité de prendre le pouvoir complet. Sauront-ils s'y comporter?»<sup>9</sup>. Dunant tente de répondre à cette interrogation, et de

5 *Ibid.*, pp. 125–150.

6 JEAN TOUCHARD et LOUIS BODIN, «L'état de l'opinion au début de l'année 1936», et ANTOINE PROST, «Les grèves de juin 1936, essai d'interprétation», in PIERRE RENOUVIN, *Léon Blum chef de gouvernement*, Paris, 1981, pp. 49–68 et 69–87.

7 Archives fédérales (ci-après AF) E 2300 Paris 89, rapport politique N° 11 du 21. 4. 36. Les fonds indiqués sont ceux où nous avons trouvé le document cité. Il s'agit parfois d'une copie, l'original se trouvant dans un autre fonds.

8 *Idem.*, N° 14 du 27. 4. 36.

9 *Idem.*, N° 16 du 4. 5. 36.

se rassurer en ce qui concerne la politique extérieure, dans un second rapport daté du même jour. Selon lui, la diplomatie du nouveau gouvernement n'innovera pas. Il affirme, d'ailleurs, que «dans ce domaine, la France, en l'absence d'une volonté agissante, ne fait que subir les événements» autrement dit, s'aligne sur l'Angleterre. En raison de cette dépendance et sachant «de bonne source» qu'une éventuelle aide militaire britannique à la France, en l'état actuel, ne pourrait s'avérer que fort restreinte, le Ministre de Suisse se hasarde à un pronostic:

«(...) il est fort probable que l'avènement même d'un gouvernement résolument Front populaire ne permettra pas de traduire en actes, du moins sur le terrain international, les virulentes attaques des gauches contre le fascisme.»<sup>10</sup>

On perçoit donc un désappointement assez vif de la légation de Paris face à la victoire du Front populaire et la perspective d'un gouvernement à direction socialiste: c'est Genève, mais cette fois à l'échelle d'un pays, dernière puissance démocratique du continent. Réaction prévisible et bien en accord avec l'attitude du monde politique suisse de l'époque, profondément hostile à tout ce qui émane de la gauche en général, et du communisme en particulier. A cet égard, le rôle moteur du Parti communiste dans la formation de la coalition maintenant victorieuse, son importante progression parlementaire et une possible participation gouvernementale provoquent quelque trouble dans les esprits helvétiques. Ainsi, le 5 mai, le Ministère public demande à la légation des renseignements sur les 72 députés du parti marxiste<sup>11</sup>. Avec Roland Ruffieux, rappelons que 1936 marque en Suisse le début d'une grande vague d'anticommunisme qui aboutira aux diverses interdictions cantonales puis fédérales<sup>12</sup>. Méfiance initiale donc, que les grèves de mai-juin ne feront qu'amplifier.

### *Les grèves: «une tournure nettement communo-révolutionnaire»*

Avec les accords Matignon et les lois sociales, la vague de grèves de mai-juin 1936 reste l'un des éléments saillants du Front populaire. La mémoire collective française a été profondément marquée par cette «explosion sociale»: bouffée d'air frais et espace de liberté pour le monde ouvrier, traumatisme pour le monde patronal. Reprenant la périodisation d'Antoine Prost<sup>13</sup>, nous pouvons diviser le mouvement en trois phases. La première s'étend des élections au 1<sup>er</sup> juin; les grèves, circonscrites à la région parisienne, touchent surtout le secteur de la construction mécanique, aéronautique et automobile. La deuxième phase, du 2 au 12 juin, marque le point culminant du mouvement. Les grèves s'étendent aux grands maga-

10 *Idem.*, N° 15 du 4. 5. 36.

11 AFE 2200 Paris 9/1, lettre du Ministère public à la légation du 5. 5. 36.

12 ROLAND RUFFIEUX, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, 1974, pp. 319-323.

13 A. PROST, *op. cit.*, p. 70.

sins, au bâtiment, à l'industrie textile et chimique et gagnent la province. On en dénombre plus de 12 000 dont près de 9 000 avec occupation. La France compte alors presque 2 millions de grévistes. La troisième période, enfin, annonce le lent reflux des conflits collectifs. Les syndicats en reprennent progressivement le contrôle. «Il faut savoir terminer une grève» s'écrie Maurice Thorez; cependant, jusqu'à la fin de l'année, l'agitation sociale demeure à un niveau nettement plus élevé que pendant les cinq premiers mois de 1936<sup>14</sup>.

Les historiens s'accordent pour souligner le caractère largement spontané du mouvement de mai-juin et lui enlever toute visée révolutionnaire<sup>15</sup>. Comme la pression trop longtemps contenue s'échappe de la marmite-vapeur, le monde ouvrier soumis depuis trop longtemps à l'arbitraire patronal, exposé aux effets d'une crise qui s'éternise, s'offre un moment de répit et se prend à exister. Enhardis par la victoire du Front populaire, impatientés par l'interrègne qui précède l'entrée en fonction de Blum, les travailleurs posent sans attendre leurs revendications et tout naturellement occupent les lieux de travail jusqu'à leur acceptation. Dans leur esprit, il ne s'agit pas de déposséder les patrons de leurs entreprises, mais simplement d'éviter d'être remplacés par les «jaunes». Cependant, outre l'ampleur sans précédent de la vague de grèves, ce sont précisément les occupations qui effraient le plus le patronat complètement désemparé de n'être plus maître en sa maison et qui ne pardonnera jamais au nouveau gouvernement, entré en fonction au plus fort des conflits, de n'avoir pas fait évacuer les usines par la force une fois signés les accords Matignon. Il lui reprochera toujours son inaction devant l'illégalité de cette atteinte à la liberté et au droit de propriété.

Si les ouvriers vivent les grèves comme une fête, les patrons et les classes possédantes se trouvent plongés dans l'angoisse et l'effroi. Pendant plusieurs semaines, en effet, la bourgeoisie vit dans la crainte du «Grand Soir». Le succès du Front populaire est perçu comme une victoire du communisme et provoque à droite «un mouvement de peur collective tel que la France n'en avait pas connu depuis la Commune de 1871»<sup>16</sup>. Les occupations d'usines amènent cette psychose à son paroxysme. L'agitation ouvrière n'est-elle pas le prélude à la révolution? La classe économique dirigeante assiste impuissante à l'irruption des masses dans un processus dont jusqu'alors elles étaient exclues. Les «beaux quartiers» tremblent, comme

14 Pour la période de janvier à mai 1936, la moyenne est de 46 grèves mensuelles touchant une moyenne de 13 304 grévistes par mois. Pour la période de juillet à décembre 1936, les deux moyennes sont respectivement de 692 grèves et 69 860 grévistes. Source: *Revue d'économie politique*, 1937-1939.

15 Voir par exemple A. PROST, *op. cit.*; à comparer cependant avec RAYMOND HAINSWORTH, «Les grèves du Front populaire de mai à juin 1936», in *Le Mouvement social*, 1976, N° 96, pp. 3-30.

16 J. TOUCHARD et L. BODIN, *op. cit.*, p. 61.

le rappelle Jean Touchard<sup>17</sup>, qui y voit l'explication de la rapide conclusion des accords Matignon et du vote des lois sociales<sup>18</sup>. Dès juillet, cependant, «la grande peur» est terminée. La menace perçue s'estompe, le patronat se ressaisit et organise la résistance. A la peur spontanée succède «l'exploitation et l'organisation de la peur»<sup>19</sup>. Une vague d'anticommunisme sans précédent se développe alors, basée sur une interprétation orientée des grèves, présentées comme la première phase d'un complot communiste visant à prendre le pouvoir. Serge Bernstein et Jean-Jacques Becker<sup>20</sup> ont montré que cette conception, répandue d'abord dans certains milieux de droite et d'extrême droite et savamment entretenue par eux, s'étend peu à peu à une grande partie de l'opinion publique. Les événements d'Espagne favoriseront d'ailleurs sa diffusion.

Face à l'agitation sociale consécutive à la victoire du Front populaire, la représentation diplomatique suisse participe de la conception générale répandue au sein de la droite française<sup>21</sup>. Pour appréhender son attitude, il convient d'examiner d'une part l'image qu'elle répercute à Berne de ces grèves et l'interprétation qu'elle en fait, et d'autre part sa réaction face aux nombreuses demandes d'intervention auprès du gouvernement français émanant d'entreprises suisses touchées par les conflits. S'agissant du jugement porté, le mouvement de mai-juin et la recrudescence de l'automne seront ici envisagés.

La correspondance échangée entre la légation, divers consulats et Berne à propos des grèves laisse apparaître des sujets de préoccupation qui correspondent tout à fait à la problématique véhiculée par les réactions de la droite française. Dans les rapports de juin, on note d'abord la surprise face à l'ampleur du mouvement<sup>22</sup>. Il est vrai que les 41 conflits collectifs recensés

17 *Ibid.*, p. 62.

18 Quelques rappels chronologiques:

4 juin, entrée en fonction du gouvernement Blum;

7 juin, accords Matignon;

9 juin, dépôt à la Chambre des projets de lois sur les 40 heures, les congés payés et les conventions collectives;

11 juin, adoption par la Chambre des congés payés et des conventions collectives;

12 juin, adoption par la Chambre des 40 heures et dépôt au Sénat des trois projets de lois;

17 juin, adoption des congés payés par le Sénat;

18 juin, adoption des 40 heures et des conventions collectives par le Sénat.

19 J. TOUCHARD et L. BODIN, *op. cit.*, p. 63.

20 SERGE BERNSTEIN et JEAN-JACQUES BECKER, *Histoire de l'anticommunisme en France*, Paris, 1987, pp. 280-334.

21 Pour l'attitude de la droite française face au Front populaire, voir SAMUEL OSGOOD, «The Front Populaire: Views from the Right», in *International Review of Social History*, vol. IX, 1964, pp. 189-201; RENÉ RÉMOND et JANINE BOURDIN, «Les forces adverses», in *Léon Blum Chef de Gouvernement*, pp. 137-159; INGO KOLBOOM, *La revanche des patrons. Le patronat face au Front populaire*, Paris, 1986.

22 AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 20 du 5. 6. 36.

pour toute l'année 1936 en Suisse et les 3612 grévistes concernés<sup>23</sup> paraissent dérisoires au regard des 12 142 grèves et 1 830 938 grévistes du seul mois de juin qui ont de quoi choquer la mentalité helvétique peu habituée à des conflits d'une telle amplitude. La Suisse bourgeoise frémit encore au souvenir de 1918 et la tournure «nettement communo-révolutionnaire»<sup>24</sup> prise par les événements inquiète la légation. Dans un rapport du 26 juin, donc postérieur aux accords Matignon et à l'adoption des lois sociales, et tandis que l'agitation se poursuit, Dunant constate:

«Frankreich hat nicht nur einen Streik, sondern eine Revolution, nicht nur einen Kabinettswechsel, sondern einen Regimewechsel hinter sich.»<sup>25</sup>

Selon lui, plusieurs indices étayent la thèse du changement de régime. Le fait que le gouvernement tire sa force des grèves et s'appuie sur elles pour prendre des mesures radicales instaure de facto la dictature de la classe ouvrière. D'ailleurs, autre signe de la destruction de l'ordre ancien, le gouvernement se refuse à évacuer par la force les usines occupées. La France s'achemine vers une prolétarisation générale et à terme, idée que Dunant a déjà développée dans un précédent rapport, vers la «République française des Soviets»<sup>26</sup>. Il se peut même qu'en cas d'échec de son expérience, le Front populaire refuse de rendre démocratiquement le pouvoir, transformant la France en une dictature de gauche. Et le diplomate suisse se demande:

«Ist bald ein weiteres grosses Land aus der Liste des demokratisch-bürgerlichen Liberalismus zu streichen?»<sup>27</sup>

Pour sa part, notre consul à Besançon constate que «la situation ressemble, de façon frappante, à celle de la Russie au cours de l'été 1917»<sup>28</sup>.

A côté du thème de la révolution en marche, se rencontrent également de nombreuses évocations des visées communistes et du rôle des meneurs dans les grèves soupçonnés d'objectifs plus politiques qu'économiques. A cet égard, la CGT se trouve tout particulièrement dans le collimateur de la légation et de certains consuls. Dès juillet, Dunant exprime sa préoccupation devant la possibilité d'un syndicalisme insatisfait par de simples réformes et revendiquant la transformation structurelle de l'économie<sup>29</sup>. Dans un rapport à l'OFIAMT sur les conflits sociaux dans son arrondissement, le consul de Suisse à Besançon souligne l'accroissement des effectifs

23 *La Vie économique*, 1937, p. 24.

24 AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 20 du 5. 6. 36.

25 *Idem.*, N° 26 du 24. 6. 36.

26 Le terme apparaît pour la première fois dans *idem.*, N° 21 du 8. 6. 36.

27 *Idem.*, N° 26 du 24. 6. 36.

28 AF E 2200 Paris 9/1, lettre du consulat de Besançon à l'OFIAMT du 11. 7. 36.

29 AF E 2300 Paris 89, lettre de Dunant au Département politique fédéral (ci-après DPF) du 23. 7. 36.

de la CGT réalisé «le plus souvent [par] la contrainte et (...) des promesses fallacieuses». Décrivant la grève aux usines Peugeot il poursuit:

«Là aussi, on a l'impression nette qu'il ne s'agit pas d'un mouvement spontané des ouvriers, mais que ceux-ci obéissent à un mot d'ordre venu de Paris. L'organisation en est parfaite à tous les points de vue. On veut habituer les ouvriers à prendre part à des grèves et à suivre des ordres même s'ils ne sont pas d'accord et s'ils n'y comprennent rien.»<sup>30</sup>

Les conflits sociaux de l'automne suscitent davantage de commentaires sur les menées communistes. L'argumentation développée dans la correspondance avec Berne s'organise autour de deux pôles. D'un côté, la cause des grèves est perçue dans les difficultés d'application des accords Matignon et des lois sociales ainsi que dans la hausse des prix qui en découle; d'un autre côté, le Parti communiste est soupçonné de favoriser l'agitation sociale comme moyen de pression sur le gouvernement pour l'amener à changer sa politique espagnole<sup>31</sup>.

Il est un dernier aspect qui mérite attention dans l'étude de l'attitude suisse face aux grèves du printemps 1936: les interventions de la légation pour défendre les intérêts de Confédérés touchés par les conflits. En effet, dans le courant du mois de juin, de nombreux industriels s'enquière de l'éventuelle protection à attendre des consulats ou de la légation en cas de séquestration ou d'occupation de leur usine. Doutant de l'efficacité d'une requête auprès du gouvernement français pour faire évacuer les entreprises de ressortissants étrangers alors qu'il ne le fait pas pour ses concitoyens, la légation conseille plutôt aux consulats une intervention auprès des préfetures, sans préjuger du résultat<sup>32</sup>. Le fonds de provenance conserve cependant la trace de deux démarches officielles auprès du Quai d'Orsay, sur demande expresse de la Division des affaires étrangères. La première concerne une cimenterie genevoise tirant sa matière première de l'exploitation d'une carrière située en territoire français, qui voit son approvisionnement entravé par des grévistes empêchant ses camions de passer<sup>33</sup>. La deuxième traite de l'occupation d'une filature de Bellegarde, succursale d'une entreprise zougnoise, dont la direction a porté plainte contre les ouvriers impliqués. La légation fait «toute réserve pour le cas où des dommages seraient causés tant aux personnes qu'aux biens de cette entreprise suisse»<sup>34</sup>.

Les grèves provoquent toujours les mêmes réactions réflexes chez la bourgeoisie libérale. Celles du printemps 1936, de par leur ampleur et leur

30 *Idem.*, rapport de Furrer à l'OFIAMT du 22. 7. 36.

31 *Idem.*, lettre de Torrenté à la Division des affaires étrangères du 19. 9. 36, et lettre de Dунant à la Division des affaires étrangères du 23. 11. 36.

32 Voir par exemple AF E 2200 Paris 9/1, lettre de la Légation au consulat de Bordeaux du 25. 6. 36 et lettre de la légation au consulat de Nice du 3. 7. 36.

33 *Idem.*, note de la légation au Quai d'Orsay du 24. 6. 36.

34 *Idem.*, aide-mémoire de la légation au Quai d'Orsay du 3. 7. 36.

forme inédite, suscitent dans la droite française un effroi particulier. La légation et les consulats de Suisse se situent tout à fait en phase avec le patronat dans leur interprétation des événements: la France entre dans une période pré-révolutionnaire voire carrément révolutionnaire. Jugement prévisible, forgé au feu des craintes instinctives d'une classe qui méconnaît le monde ouvrier. Eux-mêmes issus de la bourgeoisie, les diplomates helvétiques véhiculent un schéma mental qui les prédispose à adopter tout naturellement cette attitude. Mais quel regard portent-ils sur l'action menée par le gouvernement Blum jusqu'à la fin de l'année et sur la situation politique intérieure française?

*La politique du gouvernement Blum et la situation intérieure française: vers «un ordre social nouveau»*

Quatre thèmes principaux se dégagent des rapports que la légation consacre à la situation intérieure française et à la politique gouvernementale du Front populaire entre 1936 et 1938: le changement de régime; les grèves et l'agitation sociale; la critique de la politique économique et financière menée et son échec; l'annonce répétée de la dislocation du Front populaire et l'évolution des partis. Les quatre aspects apparaissent dès les premiers mois du gouvernement Blum et, mis à part le thème du nouveau régime, se retrouvent jusqu'en 1938. L'intérêt du deuxième semestre de 1936 réside précisément dans l'apparition puis la disparition progressive de la crainte d'une mutation politique structurelle exprimée par la légation. Elle traduit une évolution de sa perception de «l'expérience» Blum et de son aspect «révolutionnaire». Jean Touchard dit de la droite française qu'elle «s'aperçoit que les socialistes ne sont pas communistes et que le gouvernement est un gouvernement»<sup>35</sup>. Cette constatation s'applique tout à fait à l'attitude des diplomates helvétiques. Mais cette évolution n'est pas perceptible dans les autres domaines. Le fait d'être rassuré sur le maintien de la France parmi les nations démocratiques ne modifie en rien le jugement porté sur la politique gouvernementale et la situation intérieure: négatif dès le début, il le restera jusqu'à la fin.

Nous avons déjà rencontré le thème de la disparition de l'ordre ancien à propos des grèves. L'ampleur de l'agitation sociale, on l'a vu, donne à la légation l'impression que tout un monde s'écroule. La politique gouvernementale de juin à juillet provoque chez elle la même réaction initiale. C'est cet aspect qui sera examiné ici. Le plan retenu a séparé les deux éléments, mais ils sont bien évidemment complémentaires dans la perception du Front populaire par la représentation suisse et sa crainte momentanée d'un changement de régime.

35 J. TOUCHARD et L. BODIN, *op. cit.*, p. 63.

Dans son premier rapport sur le cabinet Blum et son programme de gouvernement, daté du 8 juin<sup>36</sup>, Dunant voit les projets sociaux (40 heures, congés payés, contrats collectifs) «instituer un ordre social nouveau» et établir «une relation nouvelle entre le capital et le travail». Pour lui, aucun doute, «la France marche vers la réalisation des doctrines socialistes avec, à l'horizon, celle de la République française des Soviets». Etablissant un pronostic semblable à celui du patronat français – mais est-ce étonnant? – le diplomate suisse pressent une production industrielle lourdement handicapée par la hausse des salaires et l'application des 40 heures. Formé à l'école des théories économiques classiques, il ne croit pas à la relance par la consommation. En juillet, alors que sont débattus les projets de lois sur les avoirs français à l'étranger, l'Office national interprofessionnel du blé, la réforme de la Banque de France et la nationalisation des industries de guerre, il exprime une nouvelle fois ses doutes sur la nature du régime politique qui semble se mettre en place.

«Es entspricht dem vorwiegend intellektuellen Sinn der Franzosen, dass sie heute eifrig die Frage diskutieren, welches Regime sich denn eigentlich bei ihnen etabliert habe. Ist es noch das Alte? Ist es ein Neues? Handelt es sich um eine Metamorphose der parlamentarisch-demokratischen Republik zum Kommunismus? Handelt es sich um Kopien aus Russland, Italien, Deutschland oder um ein französisches Originalprodukt?»<sup>37</sup>

Cette interrogation est intéressante à double titre. On y perçoit d'abord l'influence de la droite française et de son thème favori du «complot communiste» qui commence à se répandre et trouve audience jusque dans la classe moyenne. Mais plus fondamentalement, elle traduit une certaine inquiétude de la diplomatie suisse face à l'évolution de la situation en France. Aussi la légation conseille-t-elle à Berne d'observer avec attention les événements d'outre-Jura<sup>38</sup>. Cependant, la crainte d'un réel changement de régime au plan institutionnel lui paraît de plus en plus infondée: le jeu parlementaire continue de fonctionner et Léon Blum montre une conception scrupuleusement légaliste de l'exercice du pouvoir. Dès août, les interrogations rhétoriques à ce sujet disparaissent des écrits de la représentation diplomatique suisse. Mais la persistance des grèves instaure un climat social et politique tendu qui, nous l'avons vu, ne la laisse pas indifférente. Cet aspect des événements heurte profondément l'esprit civique de nos diplomates qui les ressentent toujours comme «révolutionnaires». En septembre, dressant le bilan de trois mois de gouvernement de Front populaire, le chargé d'affaires de Torrenté écrit:

«En dépit de leur gravité essentielle, ce ne sont ni les problèmes économiques ni les problèmes financiers qui rendent l'expérience Blum particulièrement redoutable, menaçante et même tragique, mais bien l'atmosphère passionnée et nettement révolutionnaire dans laquelle elle se déroule. La passivité

36 AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 21 du 8. 6. 36.

37 *Idem.*, rapport politique N° 33 du 20. 7. 36.

38 *Idem.*, rapport politique N° 26 du 24. 6. 36.

du Gouvernement devant les violations les plus flagrantes des principes élémentaires de l'ordre républicain, les atteintes à la propriété et à la liberté du travail ont jeté le trouble dans les esprits, ébranlé dangereusement la confiance et la foi en l'avenir, causé un sentiment d'insécurité qui, à son tour, réagit sur une situation déjà alarmante.»<sup>39</sup>

La disparition progressive de l'évocation d'un nouveau régime en gestation déplace l'accent sur les trois autres thèmes signalés plus haut, à commencer par la critique de l'action sociale, économique et financière du gouvernement. Aux yeux de de Torrenté, les réformes sociales votées en juin sont tout à fait justifiées et donnent enfin aux ouvriers français des droits dont bénéficient depuis longtemps leurs collègues des principaux pays industrialisés. Cependant, elles ont été «introduites en pleine crise, administrées à forte dose à une économie malade»<sup>40</sup>. Autrement dit, elles arrivent au mauvais moment et infligent des charges supplémentaires à la production, supportables pour la grande industrie mais pas pour les petites et moyennes entreprises. La politique du Front populaire nuit principalement au petit patronat et aux classes moyennes, objets de toute l'attention et de la sollicitude de la légation, ce qui contribue à la formation de l'image négative qu'elle répercute à Berne de l'action gouvernementale. Ses divers rapports économiques, tout comme ceux des consulats<sup>41</sup>, soulignent à l'envi la hausse du coût de la vie, la baisse de la production, l'accroissement du déficit de la balance commerciale, la situation budgétaire précaire et la fuite des capitaux<sup>42</sup>. Pour les diplomates suisses, le gouvernement Blum n'est pas celui qui sortira la France de la crise. D'ailleurs, la dévaluation de septembre sanctionne à leurs yeux un premier échec, celui de sa politique financière<sup>43</sup>.

Face à une politique gouvernementale qui, pour elle, ne représente pas vraiment «le bon choix pour la France», si l'on peut dire, la légation scrute avec vigilance l'évolution interne des partis de cette étrange coalition républicaine, attentive au moindre signe de tension annonciateur de la chute du gouvernement Blum et de la dislocation du Front populaire. L'activité de la CGT et du Parti communiste constitue bien sûr un sujet particulier d'investigation, dans l'optique du «complot»<sup>44</sup>. L'intérêt pour les forces ex-

39 *Idem.*, rapport politique N° 43 du 10. 9. 36.

40 *Ibid.*

41 AF E 2400 Paris 8, rapport de la légation de Suisse à Paris sur sa gestion en 1936.

42 Pour une analyse de la politique sociale, économique et financière du Front populaire et ses conséquences, voir ALFRED SAUVY, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, T. 1, Paris, 1984, chap. XIX à XXV.

43 AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 44 du 26. 9. 36. Sur les liens entre la dévaluation suisse et la dévaluation française, voir Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale au sujet de ses décisions des 26 et 27 septembre 1936 concernant la dévaluation du franc suisse, du 28 septembre 1936, in *Feuille fédérale*, 1936, Vol. II, pp. 697-704.

44 Par exemple AF E 2200 Paris 9/1, rapport de Dunant à la Division des affaires étrangères du 16. 7. 36; AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 58 du 12. 12. 36.

trêmes du Rassemblement se trouve d'ailleurs accru par les événements d'Espagne. Cependant, les classes moyennes et leur expression politique, le Parti radical, représentent pour les diplomates suisses le critère principal d'évaluation de la situation intérieure française. C'est le pôle autour duquel et en fonction duquel s'organise la critique de l'activité gouvernementale et se forme l'image négative répercutée à Berne. Par affinité politique et solidarité sociale, les Dunant, de Torrenté et autres Knapp<sup>45</sup> et Furrer<sup>46</sup> jugent l'action du Front populaire en fonction de ses effets sur les artisans et sur les petites et moyennes entreprises. Dès juillet, la représentation suisse regrette que

«(...) préoccupé surtout de répondre aux revendications des classes ouvrières et des fonctionnaires, le Gouvernement n'[a] peut-être pas assez tenu compte du fait que la France n'est pas uniquement composée de ces deux classes sociales, et qu'il y [a] lieu également de se préoccuper du sort de toute une catégorie d'honnêtes travailleurs, je veux parler des classes moyennes.»<sup>47</sup>

Le salut ne peut venir que du Parti radical dont la légation suit tout particulièrement la lente évolution et le glissement progressif à droite, révélateurs d'une montée des oppositions, d'abord perceptible à la base et bientôt dans les instances dirigeantes du Parti, comme parmi ses représentants à la Chambre et surtout au Sénat. Serge Berstein situe dans cette période les origines de la rupture du Front populaire dont le premier acte sera le renversement du gouvernement Blum en juin 1937.

«Car il est incontestable que si l'opposition radicale au Front populaire est le fait d'une tendance organisée qui n'a cessé de croître en importance à partir de l'été 1936, celle-ci n'a pu naître, se développer et finalement l'emporter, que dans la mesure où ses analyses rencontraient le mécontentement de la base du parti, à laquelle les hommes de l'aile droite proposent une lecture politique de ses difficultés.»<sup>48</sup>

Le Congrès de Biarritz, tenu du 22 au 25 octobre, marque l'entrée en scène de l'aile droite du parti qui, pour la première fois, exprime ouvertement son opposition à l'orientation imprimée par l'aile gauche depuis 1935. Partisans et adversaires du Front populaire s'y affrontent âprement lors de débats houleux. Bien que le maintien dans l'alliance soit en fin de compte réaffirmé, le Congrès n'en marque pas moins un tournant dans la position des radicaux et un avertissement au gouvernement comme aux partenaires de la coalition. La résolution finale condamne les occupations, s'oppose à la hausse du coût de la vie, s'incline devant la dévaluation mais demande un rajustement en faveur des classes moyennes et soutient la non-intervention en Espagne. Dunant y voit «la ferme volonté (...) de s'opposer au communisme» et remarque:

45 Attaché consulaire auprès du consulat de Mulhouse.

46 Consul de Suisse à Besançon.

47 AF E 2200 Paris 9/1, lettre de la légation à la Division des affaires étrangères du 8. 7. 36.

48 SERGE BERSTEIN, *Histoire du Parti radical*, T. 2, Paris, 1982, p. 454.

«(...) il y a eu un coup de barre très réel du côté radical, c'est ce qui permet d'affirmer que le Front populaire a vécu, car le radical français est essentiellement bourgeois et non pas prolétaire, ainsi que M. Léon Blum voudrait le lui faire croire.»<sup>49</sup>

La politique extérieure du gouvernement Blum entre juin et décembre 1936<sup>50</sup> suscite moins l'inquiétude des diplomates suisses que la situation intérieure durant la même période. On l'a vu, dès le lendemain du second tour, Dunant écrit à Berne qu'il ne faut pas s'attendre à de grands changements dans les orientations diplomatiques françaises. Le débat de politique étrangère à la Chambre, en juin 1936, confirme cette impression. Blum y réaffirme la foi en la S.D.N., l'attachement à l'organisation de la sécurité collective et envisage la levée des sanctions contre l'Italie. La France poursuivra donc sa politique traditionnelle. Durant ce semestre des «début timides», pour reprendre l'expression de Jean-Baptiste Duroselle<sup>51</sup>, le président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères, Delbos, affrontent la levée des sanctions et surtout les débuts de la guerre civile espagnole. La fin de l'application de l'article 16 du Pacte à l'encontre de l'Italie satisfait grandement la Suisse, passablement éprouvée et contrariée par l'acquiescement de ses obligations esdésiennes<sup>52</sup>. Cependant, la légation critique la politique italienne de Paris en déplorant l'absence d'un ambassadeur français sur les bords du Tibre «à l'un des moments les plus graves de l'histoire»<sup>53</sup>. Quant aux affaires d'Espagne, les diplomates suisses en perçoivent bien les implications en politique intérieure<sup>54</sup>. Révélateur des dissensions internes du Front populaire, le conflit espagnol devient objet de discorde entre les partenaires de la coalition et peut, à terme, entraîner la chute du gouvernement et la dislocation du Rassemblement. A plusieurs reprises, de Torrenté exprime ses craintes de voir Blum céder aux pressions des communistes et des éléments extrêmes de la SFIO et engager la France aux côtés des républicains<sup>55</sup>. Aussi, la position officielle de non-intervention finalement adoptée par Paris rassure et satisfait la légation<sup>56</sup>. La raison l'a emporté sur les sentiments. Et l'on se félicite d'une décision en accord avec

49 AF E 2200 Paris 9/1, rapport de Dunant au DPF du 26. 10. 36.

50 JEAN-BAPTISTE DUROSELLE, *La Décadence*, Paris, 1983, pp. 294–314.

51 *Ibid.*, p. 294.

52 Pour l'attitude de la Suisse face au conflit italo-éthiopien et l'application des sanctions, voir EDGAR BONJOUR, *Geschichte der Schweizerischen Neutralität*, T. 3, Bâle, 1970, pp. 161–201.

53 AF E 2400 Paris 8, rapport de la légation de Suisse à Paris sur sa gestion en 1936. Ne reconnaissant pas la conquête de l'Éthiopie par l'Italie, Paris ne repourvoit pas son ambassade à Rome après la mise à la retraite du titulaire, car le nouvel ambassadeur devrait être accrédité auprès du «roi d'Italie et empereur d'Éthiopie».

54 AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 37 du 7. 8. 36.

55 *Idem*, rapports politiques N° 37 du 7. 8. 36, N° 38 du 13. 8. 36 et N° 39 du 22. 8. 36.

56 Sur la décision de non-intervention, voir JOHN DREIFORT, *Yvon Delbos at the Quai d'Orsay*, Lawrence, 1973, pp. 31–54; PIERRE RENOUVIN, «La politique extérieure du premier Gouvernement Blum», in *Léon Blum chef de Gouvernement*, pp. 329–341.

l'attitude officielle de la Suisse<sup>57</sup> qui évitera «de transformer l'Espagne en une arène sanglante où se serait joué le sort de l'Europe occidentale»<sup>58</sup>. On connaît la suite.

Face à une France en proie à une perpétuelle agitation sociale, déchirée par les tensions entre le gouvernement et la droite, et au sein même de la coalition de Front populaire, se renforce l'impression d'un effacement progressif de Paris de la scène internationale, d'une diminution de sa puissance et de son influence. Les difficultés intérieures paralysent sa diplomatie que de Torrenté juge «dépassée par les événements». Le chargé d'affaires suisse parle même de «carence»<sup>59</sup>. Bien que la France demeure un élément important de l'équation européenne, il apparaît de plus en plus évident aux yeux de la légation qu'au sein du couple franco-anglais, Paris marche derrière Londres.

#### b) Evacuer la colonie suisse?

L'émoi causé par la victoire électorale du Front populaire en avril puis par la vague de grèves de mai-juin s'apaise quelque peu durant l'été: les ouvriers profitent de leurs premiers congés payés, un calme relatif règne dans les usines. Bien que toujours hostile à la politique menée, la légation, tout comme la colonie suisse, s'habitue à l'idée d'une France gouvernée à gauche. Cependant, la recrudescence de l'agitation sociale en automne ravive les craintes des Suisses de l'Hexagone. Les événements qui ensanglantent l'Espagne depuis juillet confèrent à cette appréhension une dimension particulière. Pour beaucoup, le conflit espagnol préfigure ce qui attend la France. A l'image du Frente popular, le Front populaire va-t-il conduire le pays à la guerre civile? Les opposants au gouvernement Blum exploitent habilement cette peur, propagande qui ne laisse pas les Suisses insensibles. Aussi, à la suite de diverses interventions de la colonie, la légation envisage l'élaboration de mesures à prendre pour assurer la protection des ressortissants helvétiques en cas de troubles graves.

#### *Des Suisses en émoi*

La guerre civile espagnole a beaucoup impressionné les contemporains. Certains épisodes les ont particulièrement heurtés, comme la répression

57 Le 14 août 1936, le Conseil fédéral refuse de s'associer à une déclaration internationale formelle de non-ingérence proposée par la France, mais prend des mesures autonomes allant dans le même sens. Sur l'attitude de la Suisse pendant la guerre d'Espagne, voir E. BONJOUR, *op. cit.*, pp. 203-230; ANDRÉ JAEGGI, «La Suisse officielle face à la guerre d'Espagne», in *Revue suisse d'histoire*, 1980, N° 3/4, pp. 402-420.

58 AF E 2400 Paris 8, rapport de la légation de Suisse à Paris sur sa gestion en 1936.

59 AF E 2300 Paris 89, rapport politique N° 23 du 17. 6. 36.

menée contre la population civile ou les nombreuses exactions perpétrées à l'encontre des ecclésiastiques, par exemple. Nombreux sont les Français qui voient dans les événements d'Espagne un prélude à de semblables déchirements dans leur pays. La vague d'anticommunisme orchestrée par la droite et l'extrême droite trouve dans le conflit ibérique un aliment de choix. L'argumentation, simple et efficace, agit comme du sel sur les plaies à peine cicatrisées de 14/18: sur ordre de Moscou, le Parti de Maurice Thorez cherche à entraîner la France dans une guerre qui ne peut que dégénérer en une confrontation généralisée où Paris et Berlin s'affronteront à nouveau. A cela la gauche répond que l'Espagne se bat contre le fascisme. L'amalgame Frente popular – Front populaire se fixe dans les esprits qui redoutent une communauté de destin. La tension entre les deux communautés idéologiques ne cesse de croître. Aussi, lorsqu'à l'automne les grèves reprennent, on peut craindre un instant le dépassement du simple affrontement réthorique et interpréter la recrudescence des conflits sociaux comme les prémices de la guerre civile redoutée.

Sensible à cette atmosphère tendue, la colonie suisse se prend à craindre pour sa sécurité et se demande comment les autorités helvétiques assureront sa protection en cas de troubles graves. Entre septembre et octobre, les consulats et la légation reçoivent un abondant courrier en ce sens, émanant soit de ressortissants résidant en France, soit directement de Suisse où l'on s'inquiète pour un proche étudiant ou travaillant outre-Jura. Les actions anticléricales des républicains espagnols effraient particulièrement les citoyens helvétiques qui scrutent avec une attention soutenue l'éventuelle émergence de tels actes dans l'Hexagone comme signes avant-coureurs de guerre civile. Ainsi, cette lettre «confidentielle» d'un Vaudois habitant Marseille signalant que sa belle-soeur, supérieure dans un orphelinat, a reçu de ses supérieurs ecclésiastiques le conseil de préparer un éventuel départ et de se procurer des vêtements civils pour la communauté<sup>60</sup>. L'abbé d'Engelberg, désireux d'envoyer à Paris deux de ses jeunes moines pour des études théologiques, demande conseil à Dunant, vu la situation qui règne en France<sup>61</sup>. Dans sa réponse, la légation n'ose le lui recommander sans autre et lui propose plutôt la Suisse romande<sup>62</sup>. Une cousine du chargé d'affaires de Torrenté lui demande d'abriter à la légation, en cas de besoin, son fils, abbé enseignant dans un collège parisien.

«Les événements atroces qui se sont déroulés en Espagne me font craindre que si des troubles populaires éclatent à Paris, les prêtres y soient massacrés comme en Espagne»<sup>63</sup>

Ces craintes sont bien sûr exagérées, mais elles témoignent du climat tendu de l'automne 1936 et de la psychose qui tend à s'instaurer. A part

60 AFE 2200 Paris 9/1, lettre du consulat de Marseille à la légation du 19. 9. 36.

61 *Idem.*, lettre de l'Abbé d'Engelberg à Dunant du 24. 9. 36.

62 *Idem.*, lettre de la légation à l'Abbé d'Engelberg du 7. 10. 36.

63 *Idem.*, lettre d'une cousine à de Torrenté du 25. 10. 36.

l'incident de Vénissieux rien ne justifie une telle appréhension pour la France<sup>64</sup>. D'ailleurs, tout en reconnaissant l'impossibilité de prévoir l'évolution de la situation intérieure, la légation se veut rassurante et répond à ses correspondants qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer<sup>65</sup>. Malgré ce discours officiel, elle n'en considère pas moins nécessaire l'élaboration préventive de mesures de protection.

### *L'élaboration d'un plan*

La préparation du plan de protection se déroule en trois phases, d'octobre à décembre 1936. Dans un premier temps, réunis avenue Hoche avec quelques «personnes de confiance» de la colonie suisse de Paris, de Torrenté et Zurlinden<sup>66</sup> examinent les diverses mesures à prendre. Puis la légation discute ces propositions avec la Division des affaires étrangères. Enfin, par une circulaire, le poste de Paris informe les consulats du résultat de cette réflexion. Procédure habituelle qui se déroule cependant sous le couvert du secret.

Les mesures envisagées lors de la réunion du 2 octobre, convoquée à l'initiative de la légation, se répartissent en deux catégories<sup>67</sup>. D'une part celles que les participants considèrent applicables immédiatement et d'autre part celles qu'ils ne jugent nécessaires qu'en cas de grève générale ou de troubles graves. Entrent dans la première catégorie la préparation et l'envoi de lettres de protection pour les citoyens suisses et de brassards à croix fédérale, l'établissement d'une liste des ressortissants qui sollicitent une protection, et la constitution d'une réserve d'or à la légation. Afin de préserver la confidentialité de ces mesures, les brassards et les lettres de protection devraient être réalisés en Suisse et non sur place. Dans la deuxième catégorie sont recommandées l'organisation éventuelle d'un service spécial d'aide auprès de la légation, avec mise sur pied d'un corps de secours formé de membres de la colonie, la désignation du cercle commercial suisse comme siège central des activités de protection et son élévation au rang de dépendance de la légation pour lui garantir l'exterritorialité. Les lieux de refuge envisagés sont le cercle commercial suisse (800 personnes), l'asile suisse des vieillards (300 personnes), la cité universitaire (300 personnes), le stade suisse et divers hôtels de propriété suisse. Des réserves de nourri-

64 Dans la nuit du 20 au 21. 9. 36, des actes hostiles (jets de pierres, menaces) sont perpétrés à l'encontre du couvent des Sœurs de Notre-Dame des Apôtres de Vénissieux. De nombreuses religieuses étrangères dont quatre Suissesses fréquentent cette institution. Aussi, le consulat de Lyon intervient-il auprès de la Préfecture du Rhône pour que de tels incidents ne se reproduisent plus. AF E 2200 Paris 9/1, lettres du consulat de Lyon à la légation des 23 et 25. 9. 36.

65 *Idem.*, lettres de la légation à K. G. du 1. 10. 36 et à L. M. du 12. 10. 36.

66 Secrétaire de légation, 1<sup>re</sup> classe.

67 AF E 2200 Paris 9/1, verbal du 2. 10. 36.

ture fournies par des firmes helvétiques devraient être constituées au cercle commercial, à l'asile des vieillards, à la cité universitaire et à la légation. Enfin, le rapatriement de la colonie pourrait se faire par autocars venus de Suisse, pour Paris, par bateaux anglais pour Marseille, Bordeaux, Nantes et le Havre, et en direction de la Belgique pour les régions du Nord.

Le 3 octobre, de Torrenté transmet à Berne ces propositions centrées, on le voit, essentiellement sur Paris. Dans sa lettre, le chargé d'affaires justifie la préparation de ces mesures par l'évolution possible de la situation intérieure française et insiste pour que ni les autorités françaises ni la colonie dans son ensemble n'aient connaissance de cette question, afin d'éviter un mouvement de panique inutile<sup>68</sup>. La Division des affaires étrangères considère néanmoins ces suggestions quelque peu prématurées. Dans sa réponse<sup>69</sup>, Bonna<sup>70</sup> rejette l'idée d'une réserve d'or à la légation. L'expérience faite en Espagne a montré que la représentation suisse n'a eu aucune peine sur le moment à se procurer le précieux métal auprès des membres de la colonie. De même, l'impression des lettres de protection et la confection des brassards à l'avance ne lui semblent pas nécessaires. Là encore, l'expérience espagnole suggère une réalisation possible sur place, même après le déclenchement des troubles. Quant aux mesures proposées en cas de grève générale ou de troubles graves, Bonna préfère en discuter sur le moment et au cas par cas avec la légation et lui demande de ne rien entreprendre sans l'accord de Berne. En revanche, le chef de la Division des affaires étrangères recommande la désignation immédiate d'un correspondant de confiance des consulats ou de la légation en chaque lieu où vivent un certain nombre de ressortissants suisses auquel ces derniers pourront s'adresser en cas de nécessité pour connaître les instructions des représentants helvétiques. Ces correspondants doivent savoir à tout moment comment prendre contact soit avec la légation ou les consulats soit avec Berne, au besoin par l'entremise de représentations étrangères.

Le 5 novembre, la légation informe par circulaire<sup>71</sup> les 13 consulats de France métropolitaine<sup>72</sup> et celui d'Alger. Des réponses reçues entre novembre et décembre, il ressort que la protection de leurs concitoyens préoccupe depuis quelque temps déjà les consuls helvétiques. Nombre d'entre eux possèdent d'ailleurs une liste de personnes de confiance pouvant servir de correspondants<sup>73</sup>, si bien que le réseau peut être rapidement mis sur

68 *Idem.*, lettre de de Torrenté à la Division des affaires étrangères du 3. 10. 36.

69 *Idem.*, lettre de Bonna à la légation du 13. 10. 36.

70 Chef de la Division des affaires étrangères.

71 AF E 2200 Paris 9/1, circulaire de la légation aux consulats de France métropolitaine et d'Algérie du 5. 11. 36.

72 Besançon, Bordeaux, Dijon, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Strasbourg, Toulouse.

73 Voir par exemple AF E 2200 Paris 9/1, lettre du consulat de Lyon à la légation du 16. 11. 36 ou lettre du consulat d'Alger à la légation du 11. 12. 36.

piéd. Comme la légation l'a en vain proposé à Berne, la plupart aimeraient constituer un stock de lettres de protection et de brassards, voire même de blasons et drapeaux à mettre sur les bâtiments et les véhicules. Tous sont d'accord pour traiter l'affaire dans la plus grande discrétion, certains poussant la confidentialité jusqu'à proposer de ne pas avertir les correspondants qu'ils ont été choisis comme tels!

Cet épisode de la protection de la colonie suisse appelle un certain nombre de remarques. Tout d'abord, il met en évidence une différence d'appréciation de la situation entre Berne et sa représentation diplomatique en France. La Division des affaires étrangères garde la tête un peu plus froide que la légation et, à juste titre, ne voit pas d'urgence à prendre des mesures et ne perçoit pas de raison d'affolement. D'où vient ce décalage? Il provient d'une part du simple éloignement géographique ou physique, un peu comme entre le front et l'arrière. Le fait de ne pas vivre directement un événement ou une situation, de ne pas y être impliqué au premier degré entraîne une appréhension différente, ce qui représente à la fois un avantage et un inconvénient. L'inconvénient est qu'il peut en résulter une perception quelque peu atténuée, voire déformée; l'avantage est que ce recul permet de juger plus calmement. Se trouve posé tout le problème du vécu et du perçu et du degré de subjectivité qui les accompagne.

Le décalage peut également s'expliquer par un simple phénomène de pondération. Il est logique et compréhensible que la légation de Paris accorde la plus grande attention aux événements français et tende à en grossir l'importance, par simple focalisation. Tandis que pour le Département politique, la France n'est pas seule au monde, ce qui lui permet de relativiser l'importance momentanée d'une situation donnée. En l'occurrence, la priorité va à la guerre civile espagnole. Il est bien évident que comparé à l'Espagne, il règne en France un calme presque parfait. La reprise des grèves, malgré la prévention idéologique helvétique, pèse de peu de poids en regard des combats qui ensanglantent la péninsule ibérique et représentent un réel danger pour les ressortissants suisses.

Il semble, enfin, que la légation soit victime de la propagande anticommuniste et antigouvernementale de la droite française. L'amalgame Fronte popular – Front populaire et leur communauté de destin se répand dans les esprits et influence le jugement. Idéologiquement, l'avenue Hoche n'est pas loin de croire la même chose et offre une oreille complaisante à ces raisonnements. A cet égard, il faut noter l'importance de la guerre d'Espagne dans ce début d'affolement. On peut raisonnablement penser que sans l'exemple espagnol, jamais des mesures de protection ou d'évacuation n'auraient été envisagées. Ce n'est donc pas tant contre «l'expérience» Blum que l'on cherche à se prémunir mais bien plutôt contre les risques envisagés d'une contagion ibérique. Le Front populaire en lui-même, malgré la prévention instinctive qu'il suscite chez les Suisses, ne justifie pas cette

fièvre automnale. D'ailleurs, au plus fort des grèves de mai-juin, rien de tel n'avait été entrepris<sup>74</sup>.

## *II. Relations bilatérales: les répercussions d'un séisme*

Sur l'échelle de Richter des relations bilatérales franco-suisse, l'avènement du Front populaire provoque un séisme de moyenne amplitude. Les relations commerciales, stabilisées depuis 1934 mais non exemptes de tensions, se trouvent à nouveau perturbées par la dénonciation de la Convention conclue deux ans auparavant et par l'illusion d'un retour à un peu plus de libéralisme dans les échanges. Les relations fiscales s'assombrissent par un durcissement de la position française dans la négociation pendant depuis 1929 d'une convention sur la double imposition. Enfin, l'aménagement du Rhône en voie navigable jusqu'au Léman reçoit une attention tout aussi distraite que de la part des gouvernements précédents<sup>75</sup>.

### a) Relations commerciales: le retour du marchand de tapis

#### *Conditions générales jusqu'en 1936*

Pays contigus, la Suisse et la France entretiennent des relations commerciales multiséculaires. Suivant l'évolution générale du commerce européen, elles ont alterné protectionnisme et libre-échange, mais depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance est nettement protectionniste. Le 5 décembre 1934, le consul de Suisse à Lyon, dans une conférence prononcée devant la colonie helvétique de cette ville remarque:

«L'histoire des relations commerciales franco-suisse pendant les quarante dernières années fut assez mouvementée.»<sup>76</sup>

De fait, depuis la guerre douanière de 1892-1895, ces relations fluctuent au gré de la politique tarifaire respective des deux Etats et des révisions

74 Le réseau de correspondants mis en place en cette fin d'année 1936 sera réactivé lors de la crise de Munich de septembre 1938.

75 Le dépouillement des archives met en évidence six principaux objets dans les relations bilatérales franco-suisse entre 1936 et 1938 et donnant lieu à des négociations: dénonciation puis révision de la convention commerciale de 1934; dénonciation puis révision de la convention horlogère de 1935; conclusion d'une convention sur la double imposition; révision de la convention de bon voisinage de 1882; reprise des négociations en vue d'une convention réglant la navigation sur le Rhône; problème de la survie de la ligne de chemin de fer Porrentruy-Bonfol à la suite du projet français de suppression de la ligne Pfetterhouse-Dannemarie. On peut également noter des entretiens militaires à propos de la servitude de Huningue. Les trois objets retenus ici sont ceux qui se manifestent entre avril et décembre 1936.

76 GEORGES MEYER, «Les relations franco-suisse à travers les âges», in *Revue économique franco-suisse*, avril 1935, p. 77.

contractuelles qui en découlent<sup>77</sup>. A la Convention du 20 octobre 1906, dénoncée par la France au lendemain du premier conflit mondial mais reconduite malgré la crise de reconversion, succède celle du 8 juillet 1929. Cette dernière semble apporter un peu de stabilité aux échanges franco-suisses qui restent cependant en constant déséquilibre à l'avantage de Paris. En 1921 la Suisse vend à la France pour 238,6 millions de francs suisses et lui achète pour 320,6 millions; en 1926, elle lui vend pour 172,7 millions contre 498,7 millions d'achat et en 1929 pour 191,9 contre 419,3 millions<sup>78</sup>. La grande dépression des années trente, consécutive au crack boursier de 1929, modifie considérablement le commerce mondial qui s'organise sur de nouvelles bases, réorganisation à laquelle n'échappent pas les échanges franco-suisses.

Touchées par la crise plus tardivement que les autres, la France et la Suisse restées fidèles au bloc or recourent aux mêmes moyens pour protéger leur marché national envahi par les produits des Etats à monnaie dévaluée. Faute de pouvoir augmenter leurs exportations sur un marché en contraction, elles limitent leurs importations, dès 1931, par des mesures de contingentement agricole d'abord, industriel ensuite<sup>79</sup>. Le 24 juin 1932, Berne et Paris signent un arrangement sur le contingentement entre les deux pays. Jusqu'alors, le but de la politique commerciale de la Suisse avait été de faciliter les échanges avec l'étranger par l'abaissement des barrières douanières et l'application de la clause de la nation la plus favorisée. Avec la crise, elle abandonne cette politique pour le principe de la réciprocité, le contingentement remplissant la double fonction de moyen de protection et d'instrument de négociation. Les importations sont mises au service des exportations. De son côté, la France cherche à compléter ces mesures par une majoration des droits de douane. En 1932, elle introduit une surtaxe à l'importation qui prétérite passablement l'exportation suisse. Berne répond par des droits d'entrée supplémentaires sur certains produits français. Pour Paris, le recouvrement de sa liberté tarifaire passe par la déconsolidation des droits contractuels. Aussi entreprend-elle la révision de ses divers traités commerciaux. Si la plupart de ses partenaires accueillent favorablement cette démarche, il n'en va pas de même de la Suisse qui s'y oppose. En conséquence, Paris dénonce la Convention de 1929, le 1<sup>er</sup> juin 1933, pour la fin de l'année. La nouvelle Convention signée le 22 mars 1934 après de laborieuses négociations n'apporte pas grand changement au statut des

77 Voir *Aspects des rapports entre la France et la Suisse de 1843 à 1939*. Colloque de Neuchâtel, Neuchâtel, 1982; RENÉ RUSTERHOLZ, *Les rapports économiques franco-suisses depuis la guerre*, Paris, 1938; RENÉ VOGEL, *Les conditions de la politique commerciale de la Suisse*, Montreux, 1966.

78 *Revue économique franco-suisse*, mars 1936, p. 40.

79 FÉLIX BILLAUD, *Essai sur le régime des limitations à l'importation en Suisse au cours de la période 1931-1939*, Genève, 1942; DORIS KARMIN, *La politique commerciale de la Suisse 1932-1939. Contingents et accords de clearing*, Genève, 1944.

échanges entre les deux pays; mais ajoutée au règlement de l'affaire des zones, elle semble apurer le contentieux commercial franco-suisse<sup>80</sup>.

Entrées plus tard dans la crise, la Suisse et la France en sortent également plus tard. Alors qu'en 1936 se devinent un peu partout des signes de reprise, les deux pays stagnent toujours dans la dépression, prisonniers volontaires jusqu'en septembre de l'orthodoxie monétaire. En France, la légère embellie de 1935 a été coupée net par la politique déflationniste de Laval. La Suisse évolue encore dans ce qui est pour elle la deuxième phase de la tourmente, la plus grave<sup>81</sup>, et poursuit sa progression vers une autarcie plus affirmée<sup>82</sup>. Pour ne retenir que le critère du chômage, 1936 marque pour les deux Etats un point culminant. On dénombre 475 272 chômeurs en France, contre 308 096 en 1932 et 379 095 en 1937, tandis que la Suisse en compte 93 009, avec une pointe de 124 008 en janvier, contre 54 366 en 1932 et 71 130 en 1937<sup>83</sup>.

Au point de vue commercial, le premier trimestre 1936 marque de part et d'autre un sommet dans le développement du réseau des limitations à l'importation. Dès le deuxième trimestre se profile le retour à un peu plus de libéralisme, accentué après les dévaluations de septembre. Mais ce répit se révèle de courte durée puisque le protectionnisme revient en force dès le premier trimestre 1937. Entre 1929 et 1933, les exportations françaises diminuent de 63,2% en valeur, passant de 50 139,1 à 18 473,8 millions de FF, et entre 1933 et 1936 se réduisent encore de 16,7%, atteignant 15 491,8 millions de FF. Sur la même période, les importations régressent de 51,2% entre 1929 et 1933 et de 11% entre 1933 et 1936, passant respectivement de 58 220,6 à 28 430,8 puis 25 414 millions de FF<sup>84</sup>. De son côté, le commerce suisse accuse une diminution de ses exportations de 59,4% en valeur entre 1929 et 1933 et une augmentation de 3,3% entre 1933 et 1936<sup>85</sup>, passant de

80 PATRICK SCHAEFFER, «Aspects des relations commerciales franco-suissees dans les années 30», in *Aspects des rapports entre la France et la Suisse de 1843 à 1939*, op. cit., pp. 185–203; JEAN-CLAUDE FAVEZ, «Les raisons du plus fort ne sont pas toujours les meilleures. Quelques remarques sur les relations commerciales franco-suissees dans les années 30», in *Cinq siècles de relations franco-suissees*, Neuchâtel, 1984, pp. 259–270. Sur le problème des zones franches, voir ROBERT JOUVET, *Le problème des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex*, Genève, 1943; JULES LAROCHE, «Une occasion perdue: la question des zones franches», in *Revue d'histoire diplomatique*, 1955, 69, pp. 106–125; DANIEL BOURGEOIS, «La neutralité de la Savoie du Nord et la question des zones franches: rappel historique, présentation des sources, indications de recherches», in *Etudes et sources*, N° 8, 1982, pp. 7–48.

81 R. RUFFIEUX, op. cit., pp. 197–216.

82 ROLAND RUFFIEUX, «La poussée autarcique dans la politique économique suisse des années 1930 et son influence sur la politique extérieure», in *Relations internationales*, 1978, N° 16, pp. 333–350.

83 Source: *Annuaire statistique de la Suisse*, 1937.

84 Source: *Annuaire statistique de la Suisse*, 1936, et *Revue d'économie politique*, 1931–1940.

85 De 1933 à 1935, les exportations poursuivent leur régression. C'est entre 1935 et 1936 que l'on note un accroissement de 7,2% en valeur.

**Tableau 1.** Montant des achats et des ventes de la Suisse à la France (en millions de francs suisses)

	Importations				Exportations			
	Denrées alimentaires	Matières premières	Produits fabriqués	Total	Denrées alimentaires	Matières premières	Produits fabriqués	Total
1928	99,4	198,3	193,1	490,8	9,9	32,0	114,7	156,6
1929	90,1	216,1	183,3	489,5	12,5	38,2	131,0	181,7
1930	86,1	191,0	169,8	446,9	17,4	35,8	129,8	183,0
1931	65,3	156,9	140,0	362,2	21,0	28,0	107,1	156,1
1932	58,4	118,0	95,9	272,3	16,6	14,2	77,5	108,3
1933	42,7	114,7	86,3	243,7	19,6	17,6	85,5	122,7
1934	37,3	109,7	83,4	230,4	14,7	12,7	76,9	104,3
1935	38,6	96,6	72,7	207,9	15,3	10,7	70,8	96,8
1936	38,5	76,6	71,8	186,8	18,4	13,3	82,8	114,5

Source: *Statistique du commerce suisse. Rapports annuels 1932 et 1936.*

2098 à 853 puis 882 millions de frs, tandis que les importations diminuent de 45,7% entre 1929 et 1933 et de 20,6% entre 1933 et 1936, de 2731 à 1594 puis 1266 millions de frs<sup>86</sup>. Ces quelques chiffres illustrent bien la contraction du marché mondial d'une part, et le succès des mesures de limitation des importations d'autre part. Le commerce franco-suisse proprement dit suit la même évolution de repli que les échanges globaux de chacun des deux pays. Le tableau 1 indique en valeur (en millions de francs suisses) le montant des achats et des ventes de la Suisse à la France.

La légère reprise des exportations générales de la Suisse en 1936 se retrouve également dans ses échanges avec sa voisine de l'ouest. Structuellement, elle lui achète surtout des matières premières et des produits fabriqués, et dans une moindre proportion, des denrées alimentaires, tandis qu'elle lui vend essentiellement des produits manufacturés et un peu de denrées alimentaires et de matières premières. Ses principaux postes d'exportation manufacturière vers la France sont les machines et leurs pièces détachées, l'horlogerie, les colorants, les produits chimiques et pharmaceutiques, les instruments et appareils, les textiles; et ceux de son exportation alimentaires sont les fromages, les fruits, les farines alimentaires pour enfants, le lait condensé, le chocolat et les poissons. Comme matières premières, la Suisse achète principalement à la France du charbon, du fer et autres métaux, de la laine, des déchets textiles, des engrais, et du bois; comme produits manufacturés des textiles, des machines et leurs pièces détachées, des produits chimiques et pharmaceutiques, des voitures et comme produits alimentaires du vin, des légumes, des fruits, des huiles comestibles, des poissons et des crustacés. La balance commerciale franco-

<sup>86</sup> Source: *Annuaire statistique de la Suisse, 1936.*

**Tableau 2.** Déficit de la balance commerciale suisse générale et avec la France en millions de francs

	générale	avec la France
1928 .....	603,8.....	334,2
1929 .....	652,6.....	307,8
1930 .....	816,7.....	263,9
1931 .....	915,4.....	206,1
1932 .....	993,7.....	164,0
1933 .....	775,6.....	121,0
1934 .....	609,9.....	126,1
1935 .....	488,4.....	111,1
1936 .....	384,7.....	72,3

Source: *Statistique du commerce suisse. Rapports annuels* 1932, 1934 et 1936.

suisse accuse un déficit constant au détriment de la Suisse, tout comme sa balance générale. Mais à la différence de cette dernière qui présente un accroissement régulier du passif de 1928 à 1932, puis une diminution jusqu'en 1936, elle montre une constante diminution, comme l'indique le tableau 2.

Bien qu'entretenant des relations économiques très étroites, les deux pays sont des partenaires commerciaux d'inégale importance l'un pour l'autre. En 1936, la France est le deuxième client de la Suisse, derrière l'Allemagne et devant l'Angleterre, avec 12,9% de ses exportations, et son deuxième fournisseur, toujours derrière l'Allemagne et devant l'Italie, avec 14,7% de ses importations. Pour sa part, la Suisse n'est que le 9<sup>e</sup> fournisseur de la France avec 2,2% de ses achats mais représente son 3<sup>e</sup> client avec 6,3% de ses ventes, derrière la Grande-Bretagne et l'Union économique belgo-luxembourgeoise<sup>87</sup>. En outre, elle est le pays qui lui laisse le plus grand excédent commercial.

#### *Dénonciation de la Convention de 1934*

Le 25 juin 1936, la France dénonce la Convention du 29 mars 1934 pour la fin septembre. A la demande de Stucki, délégué du Conseil fédéral pour le commerce extérieur, cette décision est tenue secrète jusqu'au 11 juillet. En négociation avec l'Allemagne, Berne ne veut pas que Berlin profite de cet affaiblissement de la position commerciale de la Suisse<sup>88</sup>. Quelles raisons ont poussé Paris à dénoncer ainsi tout le statut commercial franco-

87 Le rang est ici déterminé en fonction de la valeur des échanges et non de leur volume; en outre, la place de la Suisse sur le marché français est calculée en excluant les colonies et protectorats français.

88 AF E 2200 Paris 9/34, lettre de Stucki à la légation du 26. 6. 36.

suisse? Officiellement, c'est pour recouvrer sa liberté tarifaire en prévision d'une possible hausse des prix consécutive à la législation sociale récemment adoptée. A ses yeux, il ne s'agit aucunement d'un «acte inamical» envers la Suisse et cette dénonciation n'est que *pro forma*.

«Le Gouvernement français en effet tient à respecter autant que possible les courants commerciaux existant entre les deux pays et il souhaite vivement (...) qu'aucun trouble ne soit apporté dans le fonctionnement normal des échanges franco-suisse.»<sup>89</sup>

Les motifs sont vraisemblablement plus complexes. Ainsi, les échanges agricoles entre les deux pays laissent apparaître une certaine tension depuis plusieurs mois. Les milieux agricoles français se plaignent de la concurrence des fromages suisses, des entraves mises par Berne à l'importation des vins étrangers et de la fluctuation de ses achats de fruits et légumes. En outre, ils reprochent à la Suisse sa façon d'administrer les contingents agricoles<sup>90</sup>. Ces doléances ont certainement trouvé une oreille attentive du côté du Ministère du commerce. La balance commerciale franco-suisse peut également fournir une explication. En comparaison du premier semestre 1935, les exportations françaises en Suisse ont diminué de 15% en valeur durant le premier semestre 1936 tandis que les ventes helvétiques, elles, ont augmenté de 11% (principalement les ventes de fromage). La France a donc vu le solde positif de ses échanges avec la Suisse diminuer de 28%<sup>91</sup>. La dénonciation cherche-t-elle à entraver cette dangereuse tendance? Enfin, la Convention de mars 1934 bénéficie d'un délai trimestriel de dénonciation, le plus long contractuellement accordé par la France et qui, par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, bénéficie aussi à d'autres pays. En dénonçant d'abord le traité franco-suisse<sup>92</sup>, la France se donne la liberté d'une dénonciation plus rapide de ses autres traités et d'une déconsolidation accélérée des droits qui y sont garantis<sup>93</sup>.

L'avènement du Front populaire a-t-il provoqué la dénonciation de la Convention de mars 1934 par volonté d'une politique commerciale nouvelle? En ce domaine, le gouvernement Blum n'innove pas. En cherchant le recouvrement de sa liberté tarifaire, il ne fait que poursuivre l'action des ministères précédents en vue de compléter la protection contingentaire par la fiscalité douanière. Comme d'autres avant lui, le président du Conseil socialiste sollicitera et obtiendra pour un temps les pleins pouvoirs douaniers.

89 *Idem.*, note de l'ambassade de France à Berne au Département fédéral de l'économie publique (ci-après DFEP) du 25. 6. 36.

90 P. SCHAEFFER, *op. cit.*, pp. 195-199.

91 *Revue économique franco-suisse*, juillet-août 1936, p. 127.

92 La Convention franco-suisse reste le seul traité dénoncé par la France durant cette période, ce que la Suisse ne manquera d'ailleurs pas de souligner.

93 Rappelons-le, cet article est basé sur la consultation des archives helvétiques. Un sondage dans les archives françaises permettrait sans doute une meilleure évaluation des motivations du gouvernement Blum en la matière.

D'autre part, les griefs à l'encontre de la politique commerciale suisse ne sont pas nouveaux et apparaissent bien avant juin 1936. On peut dès lors penser que l'évolution de la conjoncture des échanges franco-suisse aurait pu conduire n'importe quel gouvernement à remettre en question le statut commercial entre les deux pays. Cependant, la crainte d'un différentiel d'inflation trop prononcé, consécutif à la législation sociale adoptée, a accentué le besoin ressenti de recouvrer préventivement une liberté tarifaire contractuellement entravée. En ce sens, le Front populaire est responsable de l'accélération de la dénonciation qui autrement serait arrivée plus tard ou peut-être jamais.

Berne accueille la décision française «avec regret» et met Paris en garde contre l'effet boomerang de toute nouvelle entrave aux échanges entre les deux pays. L'espoir est mis dans la conclusion rapide d'un nouveau statut, afin d'éviter toute rupture dans la continuité du commerce franco-suisse<sup>94</sup>. Cette crainte d'une paralysie des échanges par suite d'un vide contractuel est aussi partagé par la Chambre de commerce suisse en France qui, entre juillet et septembre, écrit à trois reprises au Conseil fédéral pour l'exhorter à prendre des mesures et à chercher la suppression du contingentement en cas de révision de la convention<sup>95</sup>. Mais la diplomatie suisse est considérablement gênée par l'incertitude qui règne au sujet des demandes françaises<sup>96</sup>. Paris ne semble pas avoir une idée claire du nouveau statut qu'elle entend négocier. De l'aveu même du directeur des accords commerciaux, Bonnefon-Craponne, l'évolution de la situation économique et la répercussion des lois sociales demeurant une inconnue, la France ne peut guère préciser ses revendications, trois mois après la dénonciation<sup>97</sup>. Sur proposition de Paris, la Convention est prorogée le 14 septembre jusqu'au 31 octobre.

Profitant d'une session du Comité économique de la S.D.N., Stucki s'entretient fin septembre avec Paul Bastid, ministre du Commerce<sup>98</sup>. Le délégué du Conseil fédéral exprime à son interlocuteur l'étonnement de la Suisse de n'avoir toujours pas reçu de propositions françaises. Il réaffirme la volonté helvétique d'une politique commerciale visant au développement des échanges, principe qu'il aimerait voir s'appliquer aussi au commerce franco-suisse. Berne est prête à alléger le contingentement contre des mesures de réciprocité, mais si la France limite davantage l'accès de son territoire aux produits suisses, le marché helvétique se fermera un peu plus aux produits français. Des réponses de Bastid, Stucki conclut que Paris

94 AF E 2200 Paris 9/34, note du DFEP à l'ambassade de France à Berne du 14. 7. 36.

95 *Idem.*, lettres de la Chambre de commerce suisse en France au Conseil fédéral des 21. 7. 36, 18. 8. 36 et 29. 9. 36.

96 AF E 7110 1967/32 Frankreich 821 AVA 1936, lettre de Torrenté à la Division du commerce du 31. 8. 36.

97 AF E 2200 Paris 9/34, verbal du 7. 9. 36 et du 17. 9. 36.

98 AF E 7110 1967/32 Frankreich 821 AVA 1936, notice de Stucki du 24. 9. 36.

nage toujours en pleine incertitude. Cependant le ministre français lui promet des propositions pour début octobre.

Les dévaluations des 25 et 26 septembre et la volonté affichée d'un retour à un peu plus de libéralisme commercial modifient les données du contentieux franco-suisse. De nouveaux entretiens entre Bastid et Stucki à Genève, début octobre, permettront d'intégrer provisoirement cette légère détente économique.

### *Entretiens de Genève et divergences d'interprétation*

A la suite des entretiens tenus à Genève début octobre entre Stucki, Bastid et Spinasse, ministre de l'Economie, la France renonce à la dénonciation de la Convention de 1934 ainsi reconduite au-delà du 31 octobre, avec cependant un délai rédhibitoire d'un mois au lieu de trois. Les deux Etats s'engagent à entamer rapidement des négociations pour sa révision en vue d'un élargissement des échanges et à s'accorder mutuellement le bénéfice de tout assouplissement commercial intervenu ou qui pourrait intervenir avec des pays tiers. Enfin, la gestion des contingents d'importation de produits français en Suisse se fera désormais conjointement par la Division du commerce et l'ambassade de France à Berne<sup>99</sup>.

Interprétant l'entente réalisée à Genève comme signe d'un retour à un commerce plus ouvert et suite à l'assouplissement des restrictions d'importation intervenu au lendemain de la dévaluation, la Suisse soumet à la France des demandes de contingents supplémentaires<sup>100</sup>. Devant le refus du Ministère du Commerce, Berne doit rapidement se rendre à l'évidence: Paris ne fait pas la même interprétation des engagements pris sur les bords du Léman et il y a décalage entre les déclarations bienveillantes des ministres français et l'attitude de l'administration. Alors que Stucki considère l'aménagement de la gestion des contingents en faveur de la France comme une concession corrélative à la dévaluation<sup>101</sup>, la Direction des Accords commerciaux n'y voit que le rétablissement d'une situation explicitement prévue par le statut contractuel franco-suisse pour lequel elle ne doit aucune compensation<sup>102</sup>. Et de Torrenté dresse ce bilan désabusé:

«L'on avait cru, en effet, que l'un et l'autre gouvernement au lieu de continuer les marchandages habituels, ouvriraient largement, de part et d'autre, la frontière aux importations suisses et françaises. Or, tel n'est pas le cas. Après avoir fait le geste de baisser certains droits de douane et de supprimer quelques contingents, le gouvernement français n'entend accorder aux différents pays d'avantages supplémentaires qu'à la suite de négociations basées sur une stricte réciprocité.»<sup>103</sup>

99 *Idem.*, notes du DFEP à l'ambassade de France à Berne du 5. 10. 36.

100 AF E 2200 Paris 9/34, rapport de la légation à Stucki du 20. 10. 36.

101 *Idem.*, verbal du 3. 11. 36, entretien de Torrenté/Stucki à Berne.

102 *Idem.*, verbal du 15. 10. 36, entretien de Torrenté/Lécuyer au Ministère du commerce.

103 AF E 2200 Paris 9/46, verbal du 24. 11. 36, entretien téléphonique de Torrenté/Bonhôte.

C'est le retour du donnant-donnant et de la «technique du marchand de tapis»<sup>104</sup>.

Cette situation irrite particulièrement Stucki. Le 20 novembre, ce dernier écrit à la légation pour lui communiquer les chiffres du commerce franco-suisse depuis la dévaluation<sup>105</sup>. En septembre, la Suisse a acheté à la France pour 13,5 millions de frs et en octobre pour 19,8 millions, tandis que la France lui a acheté pour 11 millions en septembre et 10,2 millions en octobre. Le déficit de la balance commerciale entre les deux pays au détriment de la Suisse a donc progressé de 2,5 millions en septembre à près de 10 millions en octobre. Les facilités offertes à l'importation française sont manifestes<sup>106</sup>; où sont celles accordées à la Suisse? Pour le délégué du Conseil fédéral, ce déséquilibre ne peut plus durer<sup>107</sup>. Aussi demande-t-il à la légation de le faire savoir «très fermement et clairement» au Ministère du Commerce. Au besoin, la Suisse pourrait cesser toute importation de légumes français si elle n'obtient pas un contingent supplémentaire de 100 wagons de fromage. Lorsque de Torrenté remet à Bonnefon-Craponne un aide-mémoire en ce sens, le directeur des Accords commerciaux lui décrit l'impossibilité d'accorder des contingents supplémentaires pour 1936, mais laisse la porte ouverte pour 1937 et s'étonne d'ailleurs que la Suisse n'ait pas encore proposé l'ouverture des négociations prévues dans l'échange de notes des 4 et 5 octobre<sup>108</sup>.

Malgré la tension née de l'interprétation divergente des accords de Genève, Dunant voit un signe encourageant dans le désir français d'entamer rapidement les pourparlers en vue de l'élargissement des contingents pour 1937<sup>109</sup>. Précisément, le 4 décembre, Paris propose l'ouverture de ces négociations pour la mi-janvier<sup>110</sup>. Mais pour la Suisse, l'année se termine sur une double inconnue. La France n'est toujours pas fixée sur le programme de ces entretiens. Porteront-ils uniquement sur les contingents, ou également sur des questions tarifaires, voire sur l'ensemble du statut commercial franco-suisse<sup>111</sup>? En outre, Hervé Alphand remplace Bonnefon-

104 *Idem.*, verbal du 25. 11. 36, entretien de Torrenté/Alphand à la légation.

105 *Idem.*, lettre de Stucki à la légation du 20. 11. 36.

106 Au lendemain des Accords de Genève, Stucki «a donné l'ordre à la Division du Commerce d'être très large à l'égard de la France dans l'attribution des contingentements et de permettre, non seulement l'épuisement jusqu'à concurrence de 100% des contingentements, mais d'accorder au bénéfice de la France des dépassements sur les contingents globaux», E 2200 Paris 9/41, verbal du 10. 10. 36, entretien téléphonique de Torrenté/Stucki.

107 En fait, cette tendance se vérifiera encore durant les deux derniers mois de l'année. La Suisse achète en France pour 21,3 millions de frs en novembre et pour 23,8 millions en décembre et lui vend respectivement pour 10,2 et 12,4 millions. Source: *Statistique mensuelle du commerce extérieur de la Suisse*, 1936.

108 AF E 2200 Paris 9/34, verbal du 28. 11. 36, entretien de Torrenté/Bonnefon-Craponne.

109 AF E 2200 Paris 9/46, rapport de Dunant à Stucki du 1. 12. 36.

110 AF E 2200 Paris 9/34, note de l'ambassade de France à Berne au DFEP du 4. 12. 36.

111 *Idem.*, lettre de Dunant à la Division du commerce du 15. 12. 36.

Craponne arrivé à l'âge de la retraite. Se montrera-t-il aussi bien intentionné à l'égard de la Suisse que son prédécesseur<sup>112</sup>?

## b) Affaires en souffrance

### *Double imposition: durcissement de la position française*

Après la Première Guerre mondiale se constate une forte augmentation des charges fiscales chez les principaux partenaires commerciaux de la Suisse. Les milieux économiques helvétiques tournés vers l'exportation en ressentent particulièrement les effets puisqu'ils doivent s'acquitter de leurs impôts en Suisse et dans le pays d'accueil de leurs filiales à l'étranger. Cette double imposition ne peut être évitée que par des conventions bilatérales. De tels accords ont été conclus avec l'Autriche en octobre 1927, l'Allemagne en juillet 1931 et la Grande-Bretagne en octobre de la même année<sup>113</sup>. En 1936, le problème n'est toujours pas réglé avec la France. Il concerne pourtant plus d'une trentaine de firmes soumises à la loi du 29 juin 1872 instituant un impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Au bénéfice d'un sursis depuis 1934, ces entreprises doivent au fisc français en arriérés et amendes des sommes se chiffrant en millions de francs. Le contentieux est d'importance<sup>114</sup>.

Les premiers contacts exploratoires officieux ont lieu au niveau des administrations concernées à Genève en 1929 dans le cadre du Comité fiscal de la S.D.N., puis à Berne en 1930. Les conversations ne reprennent qu'en juillet 1934 à Paris. Entre-temps, la France a conclu des accords sur la double imposition avec l'Italie (juin 1930), la Belgique (mai 1931) et les Etats-Unis (avril 1932)<sup>115</sup>. Pour combattre l'évasion fiscale, Paris entend désormais lier la conclusion d'un traité à des concessions en matière d'assistance, ce qui contrarie la Suisse toujours sur ses gardes lorsqu'il s'agit du secret bancaire. Les pourparlers officieux n'aboutissant pas, Berne se décide finalement, en mars 1935, à demander à la France l'ouverture de négociations officielles, se déclarant prête à entrer en discussion sur l'en-

112 *Idem.*, lettre de Torrenté à la Division du commerce du 7. 9. 36; verbal du 17. 9. 36, entretien de Torrenté/Bonnefon-Craponne; verbal du 29. 12. 36, entretien de Torrenté/Bonnefon-Craponne. Commencées le 1<sup>er</sup> février 1937, les négociations de révision se termineront le 31 mars par la conclusion d'une «nouvelle» convention n'apportant guère de changement radical à celle de 1934. Elle ne fera que codifier l'acquis du statut commercial entre les deux pays à fin 1936.

113 Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'approbation de la convention passée entre la Suisse et la France en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs, du 20. 12. 37, in *Feuille fédérale*, 1937, III, 516.

114 AF E 2200 Paris 9/39, extrait du procès-verbal de la séance du Conseil fédéral (ci-après PVCF) du 14. 2. 36.

115 GEORGES VINCENT, «les conventions fiscales internationales signées par la France», in *Revue politique et parlementaire*, novembre 1939, pp. 227–246.

traide administrative, mais pour des raisons évidentes, requiert la confidentialité sur ce sujet. Le Vorort et les milieux bancaires suisses se montrent néanmoins hostiles à toute concession en ce domaine. Le fédéralisme helvétique y met d'ailleurs de sérieux obstacles: les cantons sont souverains en matière fiscale. Le 16 mars 1936, la France présente ses revendications<sup>116</sup>. Elle demande l'échange de renseignements fiscaux entre les administrations concernées, la transmission automatique d'informations sur les biens et les revenus des ressortissants de l'autre, l'envoi en possession et enfin, l'exécution judiciaire dans l'autre Etat. On s'en doute, ces requêtes font l'effet d'une douche froide en Suisse où on les trouve par trop exorbitantes. «[Elles] me semblent aller bien au-delà de tout ce à quoi nous pouvions nous attendre» déclare de Torrenté au directeur général de l'Enregistrement<sup>117</sup>.

De crises ministérielles en maladies des chefs de délégation, l'ouverture des négociations est sans cesse repoussée. La victoire du Front populaire et l'entrée en scène du nouveau gouvernement provoquent un nouvel ajournement. Vont-elles modifier les données du problème? Les autorités helvétiques inclinent à le croire. Dès le 8 mai, de Torrenté écrit à la Division des affaires étrangères:

«(...) je ne présage rien de bon, pour les négociations à venir, des instructions qui seront données à la délégation française par le nouveau Ministre des Finances. Il est à prévoir qu'un gros effort sera fait pour enrayer l'évasion fiscale et que cet effort aura pour corollaire une attitude plus ferme de la délégation française dans la défense des propositions qui nous ont été soumises.»<sup>118</sup>

De fait, la fuite des capitaux devient la bête noire de Vincent Auriol qui, en juin, dépose un projet de loi tendant à accroître les pénalités contre la dissimulation des avoirs à l'étranger. Il réaffirme la volonté française de subordonner la conclusion de conventions sur la double imposition à des accords d'entraide et annonce d'ailleurs son intention d'entreprendre dans les plus brefs délais des négociations en matière d'assistance avec les pays voisins de la France. En septembre, une petite lueur vient éclairer le ciel fiscal franco-suisse en train de s'assombrir: Paris ne formulera pas d'autres revendications que celles présentées en mars<sup>119</sup>. Mais les négociations ne s'engagent pas pour autant. La France préfère maintenant régler le problème de l'entraide non plus bilatéralement mais multilatéralement dans le cadre de la S.D.N.<sup>120</sup> et veut attendre les résultats genevois avant de reprendre les pourparlers<sup>121</sup>.

116 AF E 2200 Paris 9/39, lettre de Georges-Picot à de Torrenté du 16. 3. 36.

117 *Idem.*, verbal du 30. 3. 36, entretien de Torrenté/Trochon.

118 *Idem.*, lettre de Torrenté à la Division des Affaires étrangères du 8. 5. 36.

119 *Idem.*, verbal du 17. 9. 36, entretien de Torrenté/Jannequin.

120 *Idem.*, verbal du 1. 10. 36, entretien de Torrenté/Jannequin.

121 *Idem.*, verbal du 8. 10. 36, entretien téléphonique de Torrenté/Feldscher.

L'année 1936 se termine sur des perspectives bien sombres pour la Suisse. Bien que la France ait accepté l'ouverture des négociations pour la fin janvier 1937, l'avènement d'un gouvernement de Front populaire a entraîné le durcissement des positions françaises en matière d'entraide, à tel point que Berne se prend à douter de l'issue heureuse des pourparlers. Les membres les plus conciliants de la délégation française ont été mutés et le 23 novembre, à l'occasion de la énième prorogation du sursis accordé aux entreprises suisses, Paris lance un ultimatum: si aucun accord n'est conclu d'ici au 1<sup>er</sup> mai 1937, le Ministère des Finances reprendra sa liberté d'action en vue du recouvrement des taxes dues<sup>122</sup>. Plus que jamais, la France semble déterminée à lier double imposition et entraide<sup>123</sup>.

### *Navigation sur le Rhône: le réveil d'une affaire endormie*

Pendant la Première Guerre mondiale, le Conseil fédéral prend conscience de l'intérêt pour la Suisse d'être reliée par voie navigable à la Méditerranée. Ceci implique un aménagement du Rhône en amont de Lyon jusqu'à la frontière et de pareils travaux sur sol helvétique, dont la création d'un port fluvial à Genève. Instaurée au lendemain du conflit, une commission franco-suisse est chargée d'élaborer une convention de navigation. Rapidement, la France conditionne sa conclusion et la réalisation des ouvrages jusqu'à la frontière à un accord sur la régulation du Léman. Paris souhaite une augmentation de la capacité d'accumulation du lac en vue d'un accroissement de la production électrique des usines qu'elle-même projette de bâtir sur le Rhône. Cette exigence complique singulièrement la tâche des négociateurs suisses puisque elle nécessite de longues études techniques et la consultation des cantons riverains (Vaud, Valais, Genève) aux points de vue souvent irréconciliables. Un premier projet de régulation est rejeté par la France en 1923. Les études reprennent, ainsi que l'élaboration d'un nouveau projet de convention, plus fidèle aux conceptions helvétiques que le document français de 1918<sup>124</sup>.

En 1933, est fondée la Compagnie Nationale du Rhône chargée de l'aménagement du fleuve dans le triple domaine des forces hydrauliques, de

122 *Idem.*, note du Quai d'Orsay à la légation du 23. 11. 36.

123 Confrontée à des difficultés financières, la France devra finalement abandonner ses exigences en matière d'entraide. Berne conditionnera en effet l'autorisation à un emprunt des grands réseaux de chemin de fer français auprès d'un groupe de banques suisses à l'abandon par Paris de ses revendications d'entraide. La négociation se conclura à la satisfaction helvétique en octobre 1937. L'avènement du Front populaire semble, en définitive, avoir favorisé le règlement de ce contentieux fiscal qui durait depuis plusieurs longues années.

124 Le projet français institue l'obligation d'une voie navigable du Rhône au Rhin, la perception de taxes à la navigation sur le Rhône et certaines restrictions à la navigation, tandis que la Suisse recherche l'entière liberté d'usage du fleuve, à l'image du statut du Rhin, et refuse de s'engager à bâtir la liaison Rhône-Rhin sur son sol.

la navigation et de l'irrigation. Son programme à long terme, accepté par l'Etat en 1935, prévoit, entre autres, la construction de 20 usines hydroélectriques, dont 7 en amont de Lyon, et la réalisation de la partie française d'une voie navigable du Léman à la Méditerranée. Dans un premier temps, la CNR envisage l'aménagement de la chute de Génissiat dans les gorges du Haut-Rhône, la construction d'un port industriel sur le Rhône à la sortie de Lyon (port Edouard-Herriot) et l'amélioration du chenal en courant libre en aval de la métropole rhodanienne<sup>125</sup>. Au printemps 1936, elle met à l'enquête publique le projet d'usine de Génissiat. Craignant qu'à sa construction il ne soit pas tenu compte des nécessités d'un aménagement ultérieur du fleuve pour la navigation, le Département fédéral des Postes et Chemins de fer demande au Département politique de proposer à la France la reprise des travaux de la Commission franco-suisse<sup>126</sup>. L'étude des questions afférentes est suffisamment avancée pour pouvoir l'envisager. Les trois cantons riverains ont avalisé le projet de régulation répondant aux exigences formulées en 1923 et doivent bientôt donner leur avis sur le projet de convention élaboré par le Service fédéral des Eaux et la Division des affaires étrangères qui leur a été soumis. Cependant, la discussion avec les cantons devant durer encore au minimum trois mois, la Commission ne peut être convoquée plus tôt. Par contre, une rencontre préparatoire entre les présidents des deux délégations paraît souhaitable.

Une première intervention de la légation en ce sens le 29 mai<sup>127</sup> reçoit un accueil favorable... le 3 septembre<sup>128</sup>. Mais – manoeuvre dilatoire? – la France se refuse à envisager une date pour cet entretien, prétextant la nécessité préalable d'une réunion interministérielle pour examiner l'ensemble de la question, à laquelle le président de la délégation française se doit de participer si par la suite il veut avoir une discussion approfondie avec son homologue helvétique. Le temps passant, la légation intervient une seconde fois le 21 octobre<sup>129</sup>. «Il est probable que cette affaire s'est endormie dans les cartons du Ministère des Travaux publics; j'ai instamment demandé à ce qu'elle fût réveillée» écrit Dunant<sup>130</sup>. La même réponse évasive ponctue cette deuxième tentative<sup>131</sup>. L'année 1936 s'achève sans que la

125 F. DIVISIA, «Revue des questions de transport. La navigation intérieure», in *Revue politique et parlementaire*, 10. 1. 1936, pp. 112–125; «L'aménagement de la chute de Génissiat par la Compagnie nationale du Rhône», in *Revue économique franco-suisse*, juin 1939, pp. 402–405; EMIL HUGENTOBLE, *La navigation fluviale du Léman à la Méditerranée*, Annemasse, 1949.

126 AFE 2001 (D) 2/223, lettre du Département fédéral des Postes et Chemins de fer au DPF du 14. 5. 36.

127 AF E 2200 Paris 9/60, aide-mémoire de la légation au Quai d'Orsay du 29. 5. 36.

128 *Idem.*, verbal du 3. 9. 36, entretien de Torrenté/Séguin au Quai d'Orsay.

129 *Idem.*, aide-mémoire de la légation au Quai d'Orsay du 21. 10. 36.

130 AFE 2001 (D) 2/222, lettre de Dunant à la Division des affaires étrangères du 22. 10. 36.

131 AF E 2200 Paris 9/60, verbal du 14. 11. 36, entretien de Torrenté/Séguin au Quai d'Orsay.

rencontre proposée ne soit fixée. Pourtant à ce moment, la Suisse est prête à aborder les négociations. Lors d'une réunion au Département des Postes et Chemins de fer le 8 juillet, en présence de Pilet-Golaz, les cantons riverains ont donné leur accord au projet de convention pour la navigation<sup>132</sup> qui prend sa forme définitive le 31 octobre. Le 8 décembre, le projet de régulation du Léman connaît lui aussi son achèvement. Dans sa séance du 29 décembre, le Conseil fédéral approuve les deux documents ainsi que les instructions à la délégation suisse et décide d'inviter la délégation française à Berne pour la reprise des pourparlers et de renouveler les démarches en vue d'une rencontre préalable des deux présidents<sup>133</sup>.

Tout en étant consciente que les différents travaux, tant du côté français que du côté suisse, ne sont réalisables que dans le très long terme, Berne poursuit son rêve d'une liaison navigable avec la Méditerranée, sans réaliser qu'à Paris l'affaire, plus qu'«endormie», est en hibernation volontaire.

\*\*\*

D'avril à décembre 1936, la Suisse connaît une période d'incertitude dans ses relations avec la France et une renaissance de tensions que l'on avait crues apaisées. La victoire du Front populaire et les premiers mois du gouvernement Blum suscitent crainte, trouble et appréhension. Le doute s'installe. Dans le ciel franco-suisse s'accumulent les nuages annonciateurs d'orages possibles. Le choc des élections et des grèves réveillent des peurs instinctives; la Suisse redoute «Moscou sur Seine» et l'accalmie de l'été n'en prépare que mieux la crise de l'automne, facilitée par la conjoncture internationale. La légation, plus émotive que Berne, s'adapte néanmoins aux nouvelles conditions en attendant un prochain gouvernement mieux dans ses vues.

L'évolution des relations bilatérales ajoute à la perception négative de la situation intérieure française et contribue à l'impression d'instabilité du moment. A la fin de 1936, la Suisse se retrouve avec un statut commercial contesté et la perspective d'une plus grande fermeté de Paris dans ses revendications d'entraide administrative et judiciaire, conditions d'une convention sur la double imposition. D'après négociations s'annoncent pour 1937. En définitive, l'avènement du Front populaire met la diplomatie helvétique en léger état de choc. La situation à fin 1936 peut laisser craindre une détérioration des relations bilatérales consécutive à l'arrivée de la gauche au pouvoir. L'évolution ultérieure (1937-1938) montre qu'il n'en est rien. La poussée d'adrénaline nettement perceptible sur le moment ne se révélera, avec le recul, qu'une tempête dans un verre d'eau.

132 AF E 2201 (D) 2/222, compte-rendu de la conférence tenue le 8. 7. 36 au Département fédéral des Postes et Chemins de fer.

133 AF E 2200 Paris 10/64, PVCF du 29. 12. 36.